



PASSAGE DU TOUR DE FRANCE A GARCHES

LETTRE D'INFORMATION AUX RIVERAINS DE LA RUE DE LA COTE SAINT LOUIS

Chère Madame, Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Tour de France passera sur la commune (selon le plan joint au dos) **le dimanche 24 juillet 2022**. Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ainsi que l'organisatrice du Tour, la société ASO, imposent les restrictions suivantes :

La circulation sera interdite dans les rues des Suisses, Marquis de Morès et 19 Janvier/Athime Rué (entre la rue du Marquis de Morès et le rond-point avec la rue Athime Rué en direction de Vaucresson) **dans les 2 sens, le dimanche 24 juillet 2022 entre 12H00 et 19H00** (voire avant ou après ces horaires selon les instructions du Préfet).

Le stationnement des véhicules sera interdit dans les rues des Suisses, Marquis de Morès et 19 Janvier (entre la rue du Marquis de Morès et le rond-point avec la rue Athime Rué en direction de Vaucresson) **du samedi 23 juillet à partir de 22H00 jusqu'au dimanche 24 juillet 2022 à 19H00**. Les véhicules maintenus en stationnement dans ces voies pendant la période non autorisée seront retirés par la fourrière, missionnée par l'ASO et sur réquisition de la police nationale.

La rue de la Côte Saint Louis sera mise en double sens de circulation entre la rue du 19 Janvier et l'avenue Alphonse de Neuville pour permettre aux riverains d'accéder à leur domicile, via la rue Athime Rué.

Des déviations seront mises en place dans les voies adjacentes.

Comptant sur votre compréhension et en nous excusant pour la gêne occasionnée,

Je vous prie de croire, **Chère Madame, Cher Monsieur**, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Thierry MARI
Maire Adjoint
délégué à l'Espace Public,
à la Transition Energétique,
aux Transports et au Numérique